



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL – CONSULTATION PUBLIQUE DU 15 JUILLET AU 13 AOÛT INCLUS

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, les élus de la Communauté de communes des Coteaux du Girou, de la Communauté de communes des Hauts-Tolosans, de la Communauté de communes du Frontonnais et de la Communauté de communes du Val'Aïgo ont élaboré un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.



Il s'agit du volet « climat » du projet de territoire de développement durable qui vise à lutter contre les **changements climatiques** et s'y adapter, à promouvoir les **énergies renouvelables** pour développer l'autonomie énergétique du territoire et à améliorer la **qualité de l'air**.

Afin d'avoir une **vision plus large** de l'élaboration du plan climat et pour des raisons de **mutualisation de moyens**, les 4 communautés de communes membres du Syndicat mixte du SCoT-Nord Toulousain lui ont confié l'élaboration et les études des 4 PCAET.



Tous les **domaines de la vie quotidienne** sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

La **mise en œuvre d'un PCAET** se déroule en 3 étapes : un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions.

Tout au long de son élaboration, le public a été convié à s'exprimer sur le projet proposé par les élus du territoire. Les projets de PCAET ayant à ce jour reçu un avis de l'Autorité Environnementale, les citoyens sont à nouveau sollicités pour **donner leur avis du 15 juillet au 13 août** inclus sur la page :

<http://pcaet.scot-nt.fr/>

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DE LA POPULATION (21 JANVIER- 15 AVRIL) SUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLAGE DE COUPURE VOLONTAIRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE 1H À 6 HEURES DU MATIN



Les résultats sont les suivants : 98 votants : 91 votes pour la poursuite de cette extinction, 7 contre ; le conseil a décidé la poursuite de cette expérience.



LES RÉALISATIONS

➤ Les travaux de **mise en accessibilité des toilettes publiques** jouxtant l'Église sont terminés. Il a fallu malheureusement fabriquer une porte blindée en raison des incivilités constatées avant même la fin des travaux.

➤ **Le columbarium** a été installé dans le nouveau cimetière. Le prix des cases a été fixé en mai dernier.

➤ **Les toitures de l'église** ont été débarrassées de leur mousse, les tuiles remaniées et remplacées pour celles qui étaient cassées.

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ



➤ **Les chemins du Ségala et de Balard** seront remis en état.

➤ **La pose sur les bâtiments communaux de panneaux de signalétique patrimoniale**, opération initiée par l'office de Tourisme communautaire. Les bâtiments concernés sont l'église St-Julien, Le Musée Archéologique, le Chêne de Sully, le lavoir/abreuvoir.

LES BALADES LUDIQUES RANDOLAND ARRIVENT EN COTEAUX DU GIROU



L'Office du Tourisme communautaire propose une nouvelle offre ludique et récréative à destination des familles au cours de l'été 2019. Pour Villariès, il sera proposé aux enfants (4-12 ans) une balade de 3 km environ, en boucle au départ de la Mairie, traversant le village puis en pleine nature au cours duquel ils devront résoudre des énigmes !



VIGILANCE DE VOISINAGE



En raison de la recrudescence des cambriolages dans le secteur (Villariès, Montberon...), nous vous conseillons d'être vigilants face à tout mouvement de personnes ou de voitures suspectes, de sonneries d'alarme inhabituelles... N'hésitez pas à appeler la Gendarmerie au **17** (ou la brigade de Gendarmerie de Fronton : **05 34 27 93 60**).



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, la démarche doit être accomplie au plus tard le dernier jour du 2ème mois précédent le 1er tour de l'élection.

Les inscriptions peuvent se faire en ligne, à la mairie ou par courrier. Dans tous les cas, un justificatif d'identité et de domicile sont obligatoires.

RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes filles et jeunes gens de la commune ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en mairie, à partir de leur date d'anniversaire ou dans un délai de trois mois à compter de cette date (apporter le livret de famille).



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque passe en horaire d'été. Les lecteurs sont reçus uniquement le **vendredi de 17h30 à 19h**. Elle fera sa pause estivale après la permanence **du vendredi 19 juillet et rouvrira le vendredi 23 août**.

À partir du vendredi 13 septembre, la bibliothèque reprendra sa permanence **uniquement les vendredis de 16h à 19h**.

Les livres de la médiathèque départementale ont été renouvelés ; venez découvrir les nouveautés !

MOUSTIQUES TIGRES



Depuis quelques années, notre région connaît une présence accrue de moustiques-tigres sur son territoire.

Conseils pour éviter la prolifération :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner
- Changer l'eau des fleurs et des plantes
- Vérifier le bon écoulement des eaux usées
- Couvrir les réservoirs d'eau
- Couvrir les piscines hors d'usage
- Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes (broussaille, haies, herbes hautes, fruits tombés...).

LAURÉATS AUX EXAMENS



Les titulaires du Brevet des Collèges, du CAP, du BEP ou du Baccalauréat sont invités à se faire connaître en mairie jusqu'au **31 octobre 2019**.

Ils recevront un « bon cadeau » en récompense et encouragement de leur réussite.

INFORMATIONS SCOLAIRES



- > Les cartes de transport scolaire seront à retirer en mairie dès la fin du mois d'août.
- > Pour les parents concernés, la fiche de restauration scolaire devra être retournée à la mairie accompagnée du règlement **avant le 20 août**.



PLAN DE GESTION DE LA CANICULE

Le dispositif de gestion d'une canicule prévoit un recensement des personnes vulnérables. Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître en Mairie.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : RAPPEL !



- > Passeport et carte d'identité : prendre impérativement un rendez-vous dans l'une des mairies habilitées dont vous trouverez la liste complète sur : <http://tinyurl.com/demarches-HG>
- > Dans certaines mairies, les rendez-vous peuvent être pris en ligne
- > Anticiper les démarches, les délais d'attente pouvant être très longs (jusqu'à 3 mois)

Il est également possible pour raccourcir le temps de passage en mairie, d'effectuer une pré-inscription en ligne sur le site ANTS. Celle-ci ne vous dispense en aucun cas du rendez-vous.

C'est le même site ANTS qui doit être utilisé pour les certificats d'immatriculation et les permis de conduire.



ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le **lundi 21 octobre**. Pensez à vous inscrire en Mairie au plus tard le **lundi 14 octobre**.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE TRÈS BONNES VACANCES